



Nations Unies Commission économique pour l'Afrique

Distr.: LIMITEE
ECA-WA/ICE.21/
Texte original : Français

VINGT ET UNIÈME (21^{ème}) SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DES
EXPERTS (CIE21) DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Thème :

« Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Nouveaux défis et perspectives »

27-29 Juin 2018, Cotonou, Bénin

Note Conceptuelle



Bureau Sous Régional pour l'Afrique de l'Ouest
Maison des Nations Unies, 428 Avenue du Fleuve P.O. Box 744 / BP 744 Niamey, Niger Tel: +227
20-72-29-61 Fax:
+227 20-72-28-94 Email: srdcwest@uneca.org Site Web: <http://www.uneca.org/fr/sro-wa>

I. Historique

Le Comité Intergouvernemental des Experts est un organe établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies. En Afrique de l'Ouest, il se réunit annuellement pour débattre des performances économiques et sociales, sur la base de documents de travail préparés par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO). Le Bureau sous régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, basé à Niamey au Niger, couvre les quinze pays membres de la CEDEAO. Ainsi, les activités de la CEA/BSR- AO s'étendent aux pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Les experts de ces États membres forment le Comité Intergouvernemental des Experts de l'Afrique de l'Ouest.

Il convient de rappeler que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), créée par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Elle dispose de cinq Bureaux sous régionaux (BSR) qui lui permettent de traduire son travail normatif et d'analyse en activités opérationnelles au niveau des sous-régions. Ces Bureaux remplissent leur mandat à travers : (i) la fourniture de l'assistance technique aux Communautés Economiques Sous-régionales (CER) et aux États membres sur l'harmonisation des politiques, y compris les conseils répondant aux besoins spécifiques des États membres ; (ii) la facilitation de l'intégration régionale en servant de points focaux pour le dialogue sur les politiques et le partage de l'information entre la Commission et les acteurs concernés dans les sous-régions.

Le Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) réunit tous les ans les décideurs de haut niveau des États membres dans le but non seulement de débattre des performances économiques et sociales et de proposer des recommandations pertinentes. C'est également le cadre statutaire réservé aux États membres pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail du Bureau et de contrôler ses activités. Le CIE donne ainsi une orientation aux programmes du Bureau en veillant à ce que les priorités sous régionales y soient intégrées au mieux, et fait des recommandations en vue de résoudre les questions touchant au développement économique et social dans la sous-région. Ces recommandations peuvent, le cas échéant, être examinées par la réunion conjointe de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'UA et de la CEA.

Le Comité Intergouvernemental des Experts (CIE) est accueilli chaque année, à sa demande, par un État membre de la sous-région. C'est ainsi que la 21^{ème} session du CIE de l'Afrique de l'Ouest se tiendra du 27 au 29 Juin 2018 Cotonou, à la demande du Gouvernement du Bénin. Le thème central du CIE est : « *Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Nouveaux défis et perspectives* ». Cette session du CIE sera précédée d'une réunion ad hoc de groupe d'experts, organisée également à Cotonou, les 25 et 26 Jun 2018, sur le thème « *implications des potentiels adhésions à la CEDEAO* ».

II. Les objectifs et le thème de la 21^{ème} session du CIE

La 21^{ème} session du CIE aura pour objectif principal de débattre des récentes évolutions pouvant impacter le développement économique et social des pays d’Afrique de l’Ouest, en vue d’identifier les principaux défis à relever, et de proposer des orientations pour accélérer le développement durable à travers la transformation des économies de la sous-région. Dans cette perspective, les participants auront à examiner les rapports statutaires préparés par le Secrétariat. Les Etats membres examineront tour à tour le Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du BSR-AO en 2017 et perspectives pour 2018, le Rapport sur le profil régional de l’Afrique de l’Ouest, le Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique de l’Ouest. Une note sur l’« *Intégration régionale en Afrique de l’Ouest : Nouveaux défis et perspectives* » servira , par ailleurs de base aux discussions sur l’intégration régionales en Afrique de l’Ouest

III. Justification du thème central de la 21^{ème} session du CIE

La réunion se tiendra dans un contexte régional marqué par quelques faits majeurs :

- Un début de retour à la croissance régionale consécutive à la sortie de récession du Nigéria, rappelant au passage la grande dépendance des pays ouest africains vis-à-vis de leur grand voisin ;
- Des tentatives de recomposition du bloc régional suite à la demande d’adhésion du Maroc à la CEDEAO, la signature de l’accord d’association avec la Mauritanie et le lancement des négociations pour la signature de l’accord d’association avec la Tunisie ;
- La finalisation des négociations pour le lancement officiel de la Zone de libre échange continentale ;
- L’accélération de l’agenda monétaire de la CEDEAO ;
- Une mobilisation accrue de la communauté internationale en faveur des défis sécuritaires auxquels font face la zone sahéenne de l’Afrique de l’ouest.

Ces différents faits ont en commun leurs impacts plus ou moins considérables sur les liens entre les économies de l’Afrique de l’Ouest. Ils laissent, semble-t-il, apparaître la nécessité de jeter une lumière nouvelle sur la définition de l’intégration régionale en Afrique de l’Ouest.

Le poids relatif des Etats Membres

Les économies des pays frontaliers au Nigéria entretiennent avec lui un rapport de dépendance que n’explique pas seulement ses 78% du PIB régional et ses 53% de la population de l’Afrique de l’Ouest. En 2016, la croissance dans les pays comme le Niger, le Bénin et même le Burkina Faso a été affectée par la récession au Nigéria. Le retour de la croissance régionale en 2017 à 2,0% (contre 0,3% en 2016) avec la fin de la récession au Nigéria renforce par ailleurs cette dépendance. Ces effets des variations de la croissance au Nigéria sur le reste de l’Afrique de l’Ouest ont relancé au Bénin par exemple le débat sur la pertinence de la politique de réexportation du pays vers le Nigéria. Au Niger, la nature de l’offre exportable vers le Nigéria a été également questionnée.

Potentiel élargissement du bloc régional

Le 4 juin 2017, la 51^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la

CEDEAO qui s'est tenue au Libéria a donné son accord de principe à l'adhésion du Royaume du Maroc à la CEDEAO en ces termes : « La Conférence donne son accord de principe pour l'adhésion du Maroc, eu égard aux liens forts et multidimensionnels avec les Etats membres. Elle a instruit la Commission d'examiner les implications d'une telle adhésion conformément aux dispositions du Traité Révisé de la CEDEAO et de lui soumettre les résultats à sa prochaine session ». A la session de décembre 2017, les Chefs d'Etat ont mis en place un comité de chefs d'état pour poursuivre la réflexion avant de confirmer formellement l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. Au cours de la même session dont la Tunisie et la Mauritanie étaient des invités d'honneur, il a été entériné l'accord d'association devant marquer le retour de la Mauritanie à la Communauté ainsi qu'a été confirmé l'octroi d'un statut d'observateur à la Tunisie. 2017 marque ainsi une année qui annonce de futures recompositions du bloc ouest africain.

La Zone de libre échange continentale (ZLEC)

En décembre 2017, après des mois de négociation la zone de libre échange continentale a été lancée à Niamey.

En effet, après plusieurs cycles de négociations, la quatrième réunion des Ministres du Commerce de l'UA qui s'est tenue à Niamey, au Niger, du 1er au 2 décembre 2017, a examiné et approuvé la plupart des dispositions du projet d'accord établissant la Zone Continentale Africaine de libre-échange.

L'accord établissant la ZLEC et le protocole sur le commerce des services ont été achevés et approuvés par les ministres chargés du commerce. Il convient de noter, cependant, que certains travaux finaux sont nécessaires pour compléter le protocole sur le commerce des marchandises et ses annexes, ainsi que le protocole sur les règles et procédures pour le règlement des différends au sein de la ZLEC. Pour cette raison, la feuille de route a été modifiée et un calendrier des réunions de janvier à mars 2018 a été élaboré et approuvé par les ministres chargés du commerce. Aussi, 44 pays ont signé l'accord du ZLEC à Kigali en Mars 2018 lors du Sommet des Chefs d'Etats de l'Union Africaine. Ce qui représente une avancée majeure sur l'effectivité de la ZLEC, dans la mesure où son entrée en vigueur impactera sérieusement l'intégration dans les différentes sous régions du continent, y compris à la CEDEAO.

La question monétaire

Après deux sommets consécutifs de la task force présidentielle sur la monnaie unique de la CEDEAO, l'approche graduelle a été adoptée. Ce qui semble de fait assurer le lancement de la monnaie unique en 2020, peu importe le nombre de pays de la communauté qui feront partie de cette zone monétaire à son lancement. Il est évoqué la possibilité pour les pays, qui ne seront pas prêts en 2020 de rejoindre la nouvelle union monétaire ultérieurement.

La question sahélienne et les défis y relatifs

Une accélération des efforts de mobilisation de ressources des Etats Sahéliens pour faire face aux défis sécuritaires et aux défis de développement auxquels ils sont confrontés a été observé en 2017, avec une accentuation de ses efforts en cette année 2018. Si les premiers sont relativement récents parce que déclenchés par les crises qui datent en général d'il y a une douzaine d'années, les derniers sont beaucoup plus anciens et expliquent en partie, selon une étude de la CEA¹ la persistance du défi sécuritaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il ressort que la question démographique apparait comme essentielle parmi les défis de développement à l'origine des différents conflits au Sahel en particulier et dans la sous-région ouest africaine en général.

¹ CEA, 2017, Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement.

Dans tous les pays ouest africains en effet, la population comporte une forte proportion de jeunes. En moyenne, plus de 60 % des habitants ont moins de 35 ans. Les implications de cette progression sont graves, si l'on songe aux problèmes déjà posés par le stress environnemental, l'exclusion socioéconomique et l'instabilité politique par endroits. Le taux de fécondité est de plus de 5 enfants par femme dans quelques pays du Sahel, ce qui entretient la croissance d'une population toujours aussi jeune. En l'absence de mesures judicieuses (même si parfois contestées) de planification familiale et en raison des pressions qui s'exercent déjà sur des systèmes faibles (santé, éducation, infrastructures), les États ne parviennent pas à convertir la ressource que représentent leurs jeunes en énergies positives pour le développement. Devant les difficultés à entrer dans un parcours de vie normale, de bénéficier de services en matière d'éducation et de santé et de trouver un travail décent, de nombreux jeunes deviennent vulnérables et s'exposent ainsi au risque de participation à des conflits armés et à d'autres activités criminelles organisées, ainsi qu'à un risque de radicalisation les conduisant à rejoindre des groupes extrémistes violents. Ces difficultés constituent donc un facteur clef de la genèse des conflits et de l'insécurité dans la région ouest africaine.

Par ailleurs, l'Afrique de l'Ouest fait partie des sous-régions les plus affectées par le phénomène de migrations internes et externes, lequel est exacerbé par des phénomènes tels que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qui sévissent dans la zone. Si la migration peut engendrer des difficultés pour les pays d'origine, du point de vue notamment des contraintes qu'elle peut faire peser sur le développement agricole en zone rurale, de la pression exercée sur les infrastructures urbaines ou de la fuite des cerveaux, elle présente des avantages, en particulier en termes de transferts de fonds des migrants internationaux vers leurs pays d'origine.

Il est à noter que les efforts des Etats ne semblent pas pour l'instant à la hauteur de leurs ambitions d'utiliser au mieux le potentiel des dynamiques démographiques pour les mettre au service du développement durable. Ceci, en plus d'autres phénomènes évoqués plus haut compromet les efforts du Sahel de sortir de la crise qui continue d'affecter les pays voisins de cette région.

La 21^{ème} session du CIE sera l'occasion d'analyser les efforts, d'identifier les insuffisances, aussi bien dans la démarche que par rapport à d'autres critères d'appréciation. Elle sera également l'occasion de discuter des efforts entrepris par les pays pour mettre en place une approche novatrice qui permette de tirer profit des avantages de leur proximité géographique dans tous les domaines : le commerce, la paix et la sécurité pour le développement, la monnaie etc. Des interventions spécifiques des pays pourront favoriser un partage d'expériences. Quant aux recommandations du Comité, elles pourront éclairer à la fois les pays et la CEA pour un meilleur appui aux pays pour donner un nouveau contenu au processus d'intégration régionale.

IV. Participation

La 21^{ème} session du CIE connaîtra la participation des délégués des 15 États d'Afrique de l'Ouest, ainsi que de hauts représentants et experts de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'Union du fleuve Mano (UFM) et autres OIG de la sous-région. La Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, le NEPAD seront également représentés. Outre la CEA, d'autres agences du Système des Nations Unies contribueront au succès de la réunion, de même que d'autres partenaires au développement et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les institutions de développement et de recherche qui traitent des questions de population en Afrique seront également invitées à contribuer aux échanges.

V. Documentation du CIE

Les discussions au cours de la 21^{ème} session du CIE seront soutenues par la présentation des rapports suivants :

- Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du BSR-AO en 2017 et perspectives pour 2018
- Rapport sur le profil régional de l’Afrique de l’Ouest
- Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique de l’Ouest ;
- Note d’introduction de table ronde sur : « *Intégration régionale en Afrique de l’Ouest : Nouveaux défis et perspectives* »

VI. Résultats attendus de la 21ème réunion du CIE

Il est attendu de la réunion du CIE l’enrichissement et l’adoption des projets de rapports qui seront présentés par la CEA-AO, ainsi que la formulation de recommandations de politiques et stratégies à l’endroit des décideurs, pour l’élaboration des programmes nationaux de développement et pour l’accélération du processus d’intégration régionale. Un rapport détaillé de la réunion synthétisera les présentations, les débats, les enrichissements à apporter aux documents présentés, les principales conclusions et les recommandations.

VII. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La 21^{ème} session du CIE se déroulera sous forme de séances plénières et d’une table ronde au cours desquelles les rapports élaborés par le Bureau et des communications d’éminents experts seront présentés et discutés. Lesdits rapports seront publiés sur le site Web de la CEA-AO <http://www.uneca.org/sro-wa/>.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les langues de travail de la réunion sont le français et l’anglais.

VIII. Date et lieu

La 21^{ème} session du CIE de l’Afrique de l’Ouest se tiendra du 27 au 29 Juin 2018 à Cotonou, Bénin. Elle sera précédée d’une réunion ad hoc de groupe d’experts (AEGM), organisée également à Cotonou, les 25 et 26 Juin 2018 sur le thème : « *implications des potentielles adhésions à la CEDEAO* ».

IX. Dispositions administratives

Le BSR-AO de la CEA et le Gouvernement béninois s’occuperont de toute la logistique au niveau local, y compris les réservations d’hôtel, l’accueil à l’aéroport, la navette (service de transport) vers et à partir des hôtels. Des précisions supplémentaires sur les autres dispositions administratives seront fournies dans la note d’information qui sera envoyée aux participants qui auront confirmé leur participation.

X. Contacts

Au BSR-AO de la CEA

La confirmation de la participation, la demande de plus amples renseignements et toute autre demande sur la réunion doivent être adressées à :

Monsieur le Directeur du Bureau sous régional de la CEA pour l’Afrique de l’Ouest
BP 744 Niamey
Niger

Les copies scannées de toutes correspondances devront être envoyées à Madame Kadijatou Amadou, Assistante Administrative (Tel : +(227) 20 72 73 12 ; email : amadouk@un.org) et à Monsieur Ochozias Gbaguidi, Chef de Section et coordonnateur du CIE21 (Tel: +(227) 20 72 73 33 et Cell : +22792195762; e-mail : ochozias@un.org).

Au Bénin

M. Gnansounou Sosthène

Directeur Adjoint de Cabinet
gsosthene@yahoo.fr
Ministère d’Etat, chargé du Plan et du Développement